









APPEL À PROJETS

du Groupe d'Action Locale de la Haute Gironde

Fiche-action de référence	1 - Développer l'ingénierie sur les thèmes d'intérêt partagé	
Fonds mobilisé et montant	FEDER OS5	105 235,00€
(FEDER OS5, LEADER, FEAMPA)		
Pour les fiches FEDER – Typologies	5.2.1 Une ingénierie renforcée dans les terr	
d'actions de l'OS5 qui seront	généraliste, pour l'animation d'une stratégie	
actionnées, à titre indicatif	de projet thématique permettant notamment de mutualiser et assurer un maillage des	
	expertises interterritoriales	
	d'amorçage de projets	ski ovo ski iskovkoviškovislo
5/1.1.1.1.1111/	de mise en réseau ou de coopération théma	
Période de validité	-	ndes sont accueillies au fil de l'eau dans la
Descriptif and this state of	période de validité du présent appel à proje	
objectifs prioritaires en lien avec la stratégie	 devra permettre de répondre à au moins ur OP1 TRANSITION : Agir en faveur alimentation plus durables OP2 ACCUEIL : Adapter et développe habitants. OP3 ÉCONOMIE DURABLE : Dévelop locales touristiques et patrimoniales patrimoniales	d'une mobilité, d'une agriculture et d'une er les services qui améliorent le quotidien des per les synergies et valoriser les ressources pour la création d'emplois
	 OP4 JEUNESSE : faciliter l'initiative pa 	r et/ou pour les jeunes.
Types d'actions soutenues dans cet	Les actions d'ingénierie sur le territoire en r	éponse à au moins l'un des objectifs
appel à projets	prioritaires	
Bénéficiaires éligibles dans le cadre	EPCI (Communauté de communes)	
de cet appel à projets		
Coûts éligibles dans le cadre de cet		« inéligibilités », sont éligibles tous les coûts
appel à projets	dans le respect de la réglementation europe	éenne, nationale et régionale.
Inéligibilités	Sont inéligibles	
	Les bénéficiaires suivants : les SCI et les particuliers (personne personnel et privé en dehors de to les agriculteurs dans le cadre de le les collectifs informels sans n° SIRE Les catégories de dépenses suivantes : les dépenses d'auto-construction e	ur seule activité agricole. T,
Taux max. d'aide publique	100% dans la limite des règles nationales et	européennes.
Taux d'aide	FEDER : jusqu'à 100 %. Dans la limite des dispositions réglementair	es européennes et nationales.
Planchers		es éligibles sur l'opération présentée et de ès instruction de la demande d'aide. Les nt à l'instruction de la demande d'aide.
Plafonds	L'aide FEDER maximale est fixée à 50 000 uniquement à l'instruction de la demande c	0,00 €. Les montants plafonds s'appliquent l'aide.

	Dans la période de validité du présent appel à projet, le nombre d'avis favorables attributifs est limité à :
Conditions	- 1 par maître d'ouvrage et par fiche-action
d'éligibilité	ET
	- 2 maximum par maître d'ouvrage pour le présent fonds (FEDER)











Notation		Les dossiers seront traités dans l'ordre de leur arrivée (date de dépôt de demande minimale sur MDNA). Les dossiers passeront en opportunité dans la limite des crédits disponibles dans le cadre de l'AAP, et dans l'ordre chronologique de réception des projets. Les projets sont examinés au regard du référentiel de sélection ci-dessous. Chaque projet totalise les points de chacun des critères de catégorie 1, 2 et 3 et bonus qu'il remplit. (à noter : un même projet peut répondre à plusieurs critères d'une même catégorie). Pour être sélectionnable, le projet doit atteindre la note seuil de 13 points sur 20 possibles
	Barème	Critères
Catégorie 1 : réponse du	4 pts	APPORT DU PROJET: le projet présente un caractère innovant dans le contexte territorial / permet l'émergence d'une nouvelle structure, d'un nouveau service ou le projet permet l'amélioration d'un service (d'une activité, d'une structure, d'un événement) existant
projet aux priorités de la	2 pts	COHÉSION : le projet contribue à mieux coordonner l'action et/ou mutualiser des moyens entre différents acteurs.
stratégie	2 pts	PÉRENNITÉ : le projet s'inscrit dans la longue durée sur le territoire
	-2 pts	PRINCIPE DE PRÉCAUTION : le projet présente un risque pour la cohésion territoriale (il menace la pérennité d'un acteur existant, l'équilibre territorial d'un service)
	4 pts	EFFICACITÉ/EMPLOI : le projet répond directement aux besoins des habitants et/ou créé directement de l'emploi
Catárovia 2 .	2 pts	RAYONNEMENT/POPULATION COUVERTE : le projet présente une envergure ou un rayonnement intercommunal ou supra-communautaire (= au delà d'une communauté de communes)
Catégorie 2 : impact du projet	2 pts	PERFORMANCE : l'aide contribue à la consommation dynamique des crédits [aide sollicitée > à 2x le plancher] ou l'aide présente un effet déclencheur[le projet n'a pas débuté avant l'avis de pré-sélection]
	-2 pts	RÉCURRENCE : le porteur de projet a déjà bénéficié du soutien du GAL pour une opération similaire au titre du programme 2023-2027
	1 pts	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : le projet a un effet direct (au regard de la finalité du projet, ou des efforts dont attestent les dépenses présentées en la matière)
Catégorie 3 : contribution	1 pts	NON-DISCRIMINATION ET HANDICAP : le projet a un effet direct (au regard de la finalité du projet, ou des efforts dont attestent les dépenses présentées en la matière)
du projet à l'effort de transition	1 pts	EGALITÉ FEMMES/HOMMES : le projet a un effet direct (au regard de la finalité du projet, ou des efforts dont attestent les dépenses présentées en la matière)
	-2 pts	PRINCIPE DE PRÉCAUTION : le projet menace directement l'un des principes horizontaux de l'Union Européenne (protection de l'environnement, égalité femmes/hommes, non-discrimination et handicap)
Catégorie : bonus	1 pts	CONTRIBUTION INDIRECTE DE LA STRUCTURE : le projet est porté par une structure reconnue comme faisant référence sur le thème d'intervention concerné ou compte tenu des expériences et références du porteur de projet sur au moins l'un des principes horizontaux de l'Union Européenne (protection de l'environnement, égalité femmes/hommes, non-discrimination et handicap)











Recommandations

Le GAL pourra, à l'analyse du projet, formuler des recommandations.